

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-61
du Registre des **Délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 28 juin 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 28 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Délibération 2023-61	Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.
Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	
Nbre de membres présents : 24	
Nbre de suffrages exprimés : 29	Mme Claude-Françoise SAUMIER sort pour le vote de ce point Excusés : MM. MMES Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude STIQUEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL Absents : Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER. Pouvoirs : Bernard COQU pouvoir à Philippe GAUTIER Dominique DANGEL pouvoir à Denis NEDEZ Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Saniye AKDEMIR Jean-François HEIL pouvoir à Omar RABEL.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 juin 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie HUGONIOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
LA VILLE DE VALENTIGNEY, LE CENTRE SOCIAL DE VALENTIGNEY
ET LES FRANCAS DU DOUBS - SUBVENTIONS 2023**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230718-61-2023-DE
Date de télétransmission : 18/07/2023
Date de réception préfecture : 18/07/2023

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2023-61**CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY, LE CENTRE SOCIAL DE VALENTIGNEY ET LES FRANCAS DU DOUBS -SUBVENTIONS 2023**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney a signé des conventions d'objectifs et de moyens avec le Centre Social de Valentigney et les Francas du Doubs pour la période 2021 – 2024.

Conformément à l'article 4.2 des dites conventions, la subvention communale fait l'objet d'un versement mensuel par dixième, de janvier à octobre, sur la base de la subvention allouée l'année N-1 dans l'attente de l'arrêt, par le Conseil Municipal, du montant de la subvention de l'année N.

Il convient désormais d'arrêter le montant de la subvention 2023 pour chacune des deux structures et de procéder à l'ajustement des versements mensuels.

Avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valentigney et le Centre Social de Valentigney signée le 25 février 2021
--

Montant de la subvention 2023 arrêté à la somme de :

	Part Ville
Droit commun (fonct. Structure)	58 633
Contrat de Ville	
Pôle solidarité	4 000
Coordination sociale	43 740
Insertion sociale des familles	25 000
Citoyenneté, cohésion sociale	12 435
Ateliers sociolinguistiques	6 000
Les Loupiots : parentalité, loisirs familiaux	16 745
Ludothèque « L'île aux jeux »	11 652
Contrat Local d'Accompagnement Scolaire	23 200
Ateliers informatiques	46 280
TOTAL	247 685 €

Avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valentigney et les Francas du Doubs signée le 25 février 2021

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20230718-61-2023-DE Date de télétransmission : 18/07/2023 Date de réception préfecture : 18/07/2023
--

Montant de la subvention 2023 arrêté à la somme de :

	Part Ville
Droit commun (fonct. Structure)	
Centre de loisirs de Pézole	104 308
Accueil périscolaire	60 651
Animation de la restauration scolaire	49 463
Contrat de Ville	
Espace éducatif des Buis	82 712
Carrefour des citoyennetés	70 830
Espace loisirs 9-13 ans	8 131
Total	376 095
Excédent 2022	0
TOTAL	376 095 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **SIGNER** l'avenant arrêtant le montant de la subvention 2023 allouée au Centre Social de Valentigney à la somme de 247 685 euros,
- **SIGNER** l'avenant arrêtant le montant de la subvention 2023 allouée aux Francas du Doubs à la somme de 376 095 euros,
- **PROCEDER** à l'ajustement des versements mensuels.
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUDIER